

Compte-rendu de la lettre de mise à pied infligée à Mr Aldo Pometti, envoyé en recommandé avec AR.

Par lettre recommandée avec AR, cosignée par Mr Stéphane Calvarèse Responsable industriel, Mr Jean Moreau Directeur Général de l'entreprise Lecas sise Rue Ampère 16440 ZI de Nersac, a notifié à Mr Aldo Pometti une mise à pied d'une journée le mardi 20 juillet 2010 avec retenue correspondante sur salaire.

Dans cette lettre, le Directeur Général rappelle que l'intervention de Mr Aldo Pometti a favorisé le retour de l'ex- client « NVO ».

Comme le souligne cette lettre, la sanction a été prise après l'entretien préalable du 2 juillet 2010 auquel assistaient Madame Christelle Vincent élue CHSCT aux côtés de Mr Pometti et Mr Stéphane Calvarèse appelé en soutien par le Directeur Général. Mr Aldo Pometti n'a pas apporté, selon le jugement de Mr le Directeur Général, les explications qui auraient permis de modifier sa position (???). Selon ce même Directeur Général, les faits reprochés à Mr Aldo Pometti sont constitutifs de manquements à ses obligations contractuelles. Les motifs de sanction invoqués sont le non respect des périmètres de responsabilité des collègues et la non-conformité aux instructions de la hiérarchie.

Mr Aldo Pometti, est indigné par la présentation des faits invoqués, leur utilisation prétexte à sanctionner, les répercussions néfastes que cela entraîne sur sa propre personne et son entourage ; mais surtout, il est profondément offensé par la volonté manifeste de nuire à l'organisation syndicale qu'il représente en le déconsidérant d'abord en tant que délégué syndical.

Il a donc contesté la sanction par voie de lettre recommandée avec AR.

Il a d'ores et déjà confié sa défense à La CGT dans toutes ses composantes.